

LETTRE D'INFORMATION SUR LA CERTIFICATION DU CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME

QU'EST-CE-QUE LA CERTIFICATION ?

- ✚ Une démarche nationale pour tous les établissements publics et privés dite de certification avec une méthode, des principes et des outils spécifiques
- ✚ Pilotée au niveau national par un organisme externe indépendant du ministère et des établissements de santé, la Haute Autorité de Santé
- ✚ Relayée dans chaque établissement par la mobilisation de toutes les équipes, soignantes ou non, médicales ou non
- ✚ Initiée dès 1996 ; au centre hospitalier, c'est la troisième démarche...

COMMENT CA SE DEROULE ?

- ✚ La Haute Autorité de Santé publie un document appelé référentiel ou manuel de certification. Dans ce document, assez volumineux, sont posées des règles qualité et gestion des risques concernant tous les champs d'activité qui couvrent l'organisation du séjour du patient de l'accueil à la sortie : activités soignantes, administratives, logistiques... Il appartient à l'établissement de se conformer à ces règles et de prouver qu'il les respecte. Ces règles sont appelées références ; chacune comporte plusieurs sous-références appelées critères
- ✚ Un manuel de certification est publié tous les 4 ans avec des exigences renforcées répondant à la demande croissante de sécurité, de qualité et de réduction des risques des patients, du ministère et des professionnels de santé

QUAND ?

- ✚ A chaque publication, donc tous les 4 ans, la Haute Autorité de Santé délègue, dans les établissements, une équipe de 4 à 6 professionnels pendant 6 à 15 jours (selon la taille des établissements). Ils ont la charge de vérifier si l'établissement concerné répond aux exigences posées dans le manuel de certification et si les réponses données sont exactes
- ✚ **Pour le centre hospitalier, un groupe de 5 experts-visiteurs sera présent du 22 février au 26 février 2010 ; il rencontrera les équipes, les patients, les groupes de travail, la direction, les instances, consultera les documents des services, les dossiers des patients, suivra des circuits patient ou logistiques, discutera avec certains groupes de travail, analysera le rapport d'auto-évaluation de l'établissement...**

Conséquences pour l'établissement

A l'issue du compte-rendu de visite des experts visiteurs, la Haute Autorité de Santé émettra un avis : *soit un avis de certification ; soit une certification avec recommandations obligeant l'établissement à s'engager sur un plan d'amélioration; soit un avis avec réserves et obligation pour l'établissement d'établir un rapport de suivi sur les réserves émises ou réalisation d'une nouvelle visite dans les mois qui suivent la visite initiale en cas de réserve majeure.*

Impact de la démarche et de la décision de la haute autorité de santé

- Cette démarche et cette décision sont **capitales** à plusieurs titres :
- ✚ Renforcement de la qualité et la sécurité des soins offertes au patient
 - ✚ Renforcement de la sécurité des personnes, des usagers et des professionnels
 - ✚ Dynamisation des évaluations de pratiques professionnelles et de leur impact sur l'amélioration de la prise en charge directe (soins) ou indirecte (logistique, technique.)
 - ✚ Optimisation de l'image de l'établissement renforçant la confiance du public : les résultats sont publiés sur INTERNET et dans la presse locale.
 - ✚ Assurance du développement et de la pérennité de l'établissement : lien entre démarche de certification et sélection des projets (travaux, investissements) par les autorités sanitaires.